



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 8 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 35
Nombre de procurations : 0
Nombre de conseillers votants : 34
Date de convocation : 02 juin 2015
Date de publication : 16 juin 2015

Conseillers présents : M. Jean-Marie SERMIER, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Philippe
JABOVISTE, M. Jean-Philippe LEFEVRE, Mme Justine GRUET, M. Daniel
GERMOND, M. Pascal JOBEZ, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Frédérique
DRAY, M. Sevin KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques
PECHINOT, M. Jean-Pascal FICHERE, M. Stéphane CHAMPANHET,
Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie
JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine
DEMORTIER, Mme Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE, Mme Isabelle
VOUTQUENNE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu BERTHAUD,
Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude
WAMBST, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako
HAMDAOUI, Mme Phanie BOUVRET-MAIRE, M. Alain VUILLAUME, M. Jean
BORDAT

Référence

N° 15.08.06.54

Commission

Aménagement de la Ville

Objet

Cœur de Ville – Mise en
œuvre d'une opération de
mise en valeur des façades

Secrétaire de séance

Frédérique DRAY

Rapporteur

Jean-Baptiste GAGNOUX

Conseillers absents en cours de séance :

Alexandre DOUZENEL (DCM 15.08.06.51) ; Françoise BARTHOULOT (DCM
15.08.06.59) ; Gilbert CARD (DCM 15.08.06.66-67-68) ; Jean-Claude
WAMBST (DCM 15.08.06.67) ; Mathieu BERTHAUD (DCM 15.08.06.80)

Dans le cadre de l'étude préalable menée sur le « cœur de ville », le repérage terrain a permis d'identifier 195 façades potentiellement à rénover, par nettoyage des pierres ou par reprise d'enduit, ce qui correspond à environ 40 % des façades du centre-ville doleis.

Fort de ce constat, la Ville de Dole souhaite encourager la mise en valeur des façades de son centre ancien par une aide aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux de mise en valeur des façades de leur patrimoine.

Cette action s'inscrit en complémentarité de l'action sur les logements portée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à travers l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et la mobilisation des aides de l'Agence nationale de l'habitat, les interventions sur façades n'étant pas subventionnées par cette dernière.

Le périmètre d'éligibilité est retenu en fonction des objectifs identifiés dans le projet d'aménagement « Cœur de ville », à savoir le renforcement de l'attractivité des rues commerçantes ainsi que le traitement des axes présentant un intérêt patrimonial et par conséquent un enjeu en matière touristique.

Ce périmètre, ainsi que les modalités de calcul et d'attribution des subventions, sont exposés dans le règlement ci-annexé.

Pour s'assurer de la qualité des dossiers déposés, la Collectivité s'adjoint les services de Jura Habitat pour accompagner les pétitionnaires dans leurs démarches, sans pour autant que ce dernier n'exerce une mission de maîtrise d'œuvre.

L'enveloppe financière destinée à cette opération est estimée à 35.000 euros par an pour la partie subventions aux travaux, et 2 000 € par an pour la partie animation.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement de la Ville » du 3 juin 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE** la mise en œuvre d'une opération de mise en valeur des façades du centre-ville dolois,
- **APPROUVE** le projet de règlement de l'opération ci-annexé,
- **APPROUVE** le projet de convention d'animation ci-annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Député-maire à signer la convention et tout autre document se rattachant à la présente délibération.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- ◆ Pilotage et Coordination
- ◆ Pôle Moyens et Ressources/Finances
- ◆ Trésorerie Principale
- ◆ Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme et Habitat

Fait à Dole, le 15 juin 2015
Pour extrait certifié conforme,
Le Député-maire,


Jean-Marie SERMIER.
